

## Conseil Communautaire

### Compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2019

L'An deux mille dix-neuf, le dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis dans la salle annexe de la mairie de La Roche-Chalais sur la convocation du 14 octobre 2019 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

#### ÉTAIENT PRESENTS (15) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Jean-Jacques GENDREAU, Jacques MENUT, Robert DENOST (St Aulaye), Jean-Claude BONNET, Martine CHETANEAU, Jean-Michel EYMARD, Robert DENOST (St Vincent), Sandrine GERVAIS, Joël GOBIN, Alain MAILLETAS, Suzanne MARTY, Pascal NEIGE, Françoise OUARY, Sylvie SHARPE

Excusés avec procuration (4) : Jacques FAURIE qui a donné procuration à Jacques DELAVIE, Yannick LAGRENAUDIE qui a donné procuration à Jean-Michel EYMARD, Anne BOSCARDIN qui a donné procuration à Suzanne MARTY, Françoise DAGNAUD qui a donné procuration à Jacques MENUT

Excusés (5) : Pascale ROUSSIE-NADAL, Rémi CHAUSSADE, Pierre DE CUMOND, Stéphane FERRIER, Denis SEBART

Date de la convocation : 14 octobre 2019

Secrétaire de séance : Jacques MENUT

#### I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 août 2019

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 22 août 2019.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 22 août 2019.

#### II - Affaires Economiques et Développement

##### 1. **PIG- Habitat**

##### - **Attribution d'aides individuelles**

Jean-Jacques GENDREAU, vice-président en charge des affaires économiques et du développement, informe que :

6 dossiers ont été retenus par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2016/2018

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant TTC des travaux</i>	<i>Subvention ANAH</i>	<i>Autre</i>	<i>Subvention CDC</i>
BAUDOIN Jacques	Chassaignes	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, remplacement des menuiseries, pose d'une VMC et d'un poêle mixte granulés et bois	19 682 €	9 313 € Habiter Mieux 1 863 €	Département 500 €	465,63 € Forfait ASE: 200 €
RICHARD Jean-Louis	St Martin de Ribérac	Travaux pour l'autonomie : Adaptation de la salle d'eau	8 932 €	1 612 €		115,18 €
BESSINE Paulette	Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des parois, plancher et combles, remplacement de la chaudière gaz par chaudière à condensation, remplacement des menuiseries, pose d'une VMC hygro A	12 586 €	5 897,50 € Habiter Mieux 1 179,50 €	Département 500 €	294,88 € Forfait ASE: 200 €

TIOZZO Véronique	La Roche- Chalais	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement des menuiseries, pose de velux, pose d'une VMC, remplacement de la chaudière	19 604,56 €	9 028 € Habiter Mieux 1 806 €	Département 500 €  Caisse de retraite 651,40 €	451,40 € Forfait ASE: 200 €
CHRISTOPHE Micheline	Grand Brassac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement de la chaudière gaz par chaudière fioul à condensation, pose d'une VMC autoréglable	7 762 €	3 683 € Habiter Mieux 737 €	Département 500 €	184,18 € Forfait ASE: 200 €
LARONZE Jean-Luc	St Aulaye	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : chauffage par pompe à chaleur, travaux induits de désamiantage de toiture, production eau chaude solaire et remplacement des menuiseries	15 027 €	6 831 € Habiter Mieux 1 366 €	Département 500 €	341,55 € Forfait ASE: 200 €

3 dossiers ont été retenus par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2019/2021

Nom - Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
FAURE Jacques	Lisle	Travaux pour l'autonomie : installation d'un siège monte escalier pour accès aux chambres et aux sanitaires	8 742,79 €	2 900 €	Caisse de retraite 2 500 €	207,18 €
BALLET Jean	Ribérac	Travaux pour l'autonomie : adaptation des sanitaires, remplacement de la baignoire par douche à l'italienne	5 760,80 €	2 619 €		130,93 €
VARLET Laurent	St Just	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des murs par l'extérieur et des combles, remplacement des menuiseries	17 862 €	8 930,83 € Habiter Mieux 1 786,17 €	Département 500 €  Caisse de retraite 651,40 €	446,55 € Forfait ASE: 200 €

Les travaux ayant été réalisés conformément aux engagements,

**après en avoir délibéré, et à l'unanimité**, le Conseil Communautaire décide de valider le paiement de cette aide accordée dans le cadre du P.I.G.

## 2. Office de tourisme

### - tarifs des encarts

Concernant la tarification des encarts sur le site internet et le guide papier, le conseil communautaire a approuvé, pour l'année 2019 :

- le tarif de 30 € pour un encart dans le guide papier et sur le site internet de l'office.
- Le tarif dégressif de 20 € pour le 2<sup>e</sup> encart d'un même prestataire.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**, le Conseil Communautaire décide de reconduire la tarification des encarts pour 2020.

### - vente de médailles terra aventura

Le comité régional du tourisme, avec lequel l'OT collabore sur les parcours terra aventura, propose des médailles collector à prix d'achat HT de 7,50 €, revendu au public 15 €, permettant de collecter des fonds pour la maintenance des circuits (achat des poiz).

Compte tenu du succès des 2 parcours terra aventura de St Aulaye et de la Roche-Chalais, un petit lot de 30 médailles a été acheté pour tester cette opération.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**, le Conseil Communautaire décide de la vente des médailles terra aventura à 15 € l'unité.

### III - Affaires Scolaires, Jeunesse et Sports

#### 1. Dispositif « petit déjeuner » à l'école

Robert DENOST, vice-président en charge des affaires scolaires, périscolaires et jeunesse, informe de l'opération « Petits Déjeuners », lancée par l'Etat dans les REP.

Le territoire intercommunal étant situé en REP (réseau d'éducation prioritaire), l'inspecteur d'académie a proposé de l'inscrire dans le dispositif des petits déjeuners. Sur recommandation du ministre, les petits déjeuners sont servis sur l'accueil périscolaire du matin. (Sur l'année scolaire 2018/2019, seul le goûter était servi sur l'accueil du soir). Ce service de petit déjeuner -qui répond aux recommandations du Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du Plan national nutrition-santé- est compris dans le tarif de l'accueil périscolaire (tarifs votés par le conseil en mai dernier). Aucune participation financière supplémentaire ne sera demandée aux familles, la CdC recevra une aide financière de l'Etat pour l'achat des denrées. Près de 50 enfants sont concernés.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide de :

- Approuver la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire ;
- Autoriser le président à signer la convention passée avec la DSDEN.

#### 2. Transport d'un piano à l'école élémentaire de St Aulaye

La direction de l'école élémentaire de St Aulaye a informé la Communauté de communes qu'une habitante de Chassaignes faisait don d'un piano droit à l'école et demandé de missionner un agent pour aller le récupérer.

L'agent technique de la CdC étant indisponible le jour fixé pour le transport, la commune de St Aulaye-Puymangou a été sollicitée. La commune a proposé la mise à disposition de 3 agents techniques accompagnés de M. DENOST et d'un véhicule adapté. Robert DENOST précise que l'opération a duré 1h35mn pour un coût de mise à disposition oscillant entre 90 et 120 €.

L'acquisition du piano s'inscrivant dans l'éducation à la musique,

*après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le remboursement à la commune de St Aulaye-Puymangou des frais de mise à disposition des 3 agents.

#### 3. Prise en charge de frais de déplacement des scolaires

Les élèves de 2 classes de l'école élémentaire de la Roche-Chalais vont visiter le site du SMICVAL à St Denis de Pile le 20 février 2020. Le coût du déplacement (A/R) est de 180 € TTC.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire approuve le financement de ces frais de transport par la CdC.

### IV- Protection et mise en valeur de l'Environnement

#### 1. SPANC : Aides individuelles / vidange

Conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des aides SPANC :

- aux usagers ayant fait appel à un vidangeur agréé autre que SANITRA sur présentation de la facture acquittée
- aux usagers ayant fait appel à SANITRA et réglé leur participation à la CDC.

Nom - Prénom	Commune	Vidangeur	N° agrément	Montant de la facture TTC	Date de réception
CHAUSSAT-CHALLOIN	St Privat	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	02/09/2019
VITAL Jean	St Michel Léparon	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	220 €	17/09/2019
DANIAS Isabelle	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	132 €	09/09/2019
RIGAL Serge	St Antoine Cumond	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	09/09/2019
DOUBLET Christophe	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	27/09/2019
PIQUET Jacques	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	03/10/2019
CHERONT Annie	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	14/10/2019
MOUTARDEAU Claire	St Aulaye	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	220 €	16/10/2019

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 60 € à chaque usager pour la réalisation de la vidange de leur installation d'assainissement non collectif.

## 2. SMCTOM-Ribérac

- **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2018**

Le rapport annuel du SMCTOM est porté à la connaissance des élus communautaires pour information.

- **annulation de l'exonération relative à la distance des points de collecte**

Le président précise qu'actuellement, le système d'exonération accordée aux foyers distants des points de ramassage des déchets ménagers n'est pas utilisé car aucune habitation n'est située à plus de 300m d'un point de ramassage. Mais, la mise en place du nouveau dispositif de redevance incitative avec l'aménagement de points de collecte entraînerait l'exonération de foyers. La charge de cette exonération serait supportée par les foyers non exonérés. Aussi, il convient d'annuler cette exonération afin qu'elle ne soit pas utilisée.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide d'annuler cette exonération.

## V – Finances

### 1. budget annexe tourisme – décision modificative

Le président informe que la situation d'un agent en arrêt longue maladie a été requalifiée, exceptionnellement par le comité médical du centre de gestion, en congé maladie de longue durée de façon rétroactive à compter de juin 2017. Cette rétroactivité implique le passage d'une rémunération à demi-traitement en plein traitement de juin 2017 à juin 2018 et par conséquent un coût supplémentaire en charges de personnel (chapitre 12) de 11 000 €. Aussi, il convient d'adopter la décision budgétaire modificative qui suit :

#### Budget annexe de l'OT – section de fonctionnement

dépenses	Montant	recettes	Montant
Compte 6411 – rémunération principale	+ 11 000 €	7477 – budget communautaire	+ 11 000 €

#### Budget principal – section de fonctionnement

dépenses	Montant	recettes	Montant
Compte 657363 - SPA	+ 11 000 €		
Compte 678 - Autres charges exceptionnelles	- 11 000 €		

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver cette décision budgétaire modificative.

### 2. Participation financière pour la 2nde phase de travaux de Périgord Numérique

Suite à la révision du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) voté par le comité syndical de Périgord numérique, la mise en œuvre de la seconde phase des travaux de Périgord Numérique dans l'objectif d'une couverture intégrale du territoire départemental en Très Haut Débit d'ici fin 2025 implique une révision de la participation financière des EPCI sur la section d'investissement présentée dans le tableau ci-après :

**CONTRIBUTION EPCI - PHASE 2 (Investissement) - Phasage sur 5 ans (2022 - 2026)**

Structures intercommunales à fiscalité propre	Habitants	Habitants hors zone AMII	Participation 2019	Participation 2022	Participation 2023	Participation 2024	Participation 2025	Participation 2026	Coût total FTTH Phase 1 + 2
C.C. DES BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD	19 083	19 083	53 929 €	110 255 €	110 255 €	110 255 €	110 255 €	110 255 €	26 025 909 €
C.C. DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD	8 844	8 844	24 993 €	51 098 €	51 098 €	51 098 €	51 098 €	51 098 €	13 349 446 €
C.C. DRONNE ET BELLE	11 499	11 499	32 497 €	66 438 €	66 438 €	66 438 €	66 438 €	66 438 €	16 286 442 €
C.C. DU HAUT PERIGORD ET DU PERIGORD VERT MONTRONNAIS	15 567	15 567	43 993 €	89 941 €	89 941 €	89 941 €	89 941 €	89 941 €	23 632 743 €
C.C. ISLE DOUBLE LANDAIS	11 917	11 917	33 678 €	68 853 €	68 853 €	68 853 €	68 853 €	68 853 €	13 644 404 €
C.C. ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD	14 330	14 330	40 497 €	82 794 €	82 794 €	82 794 €	82 794 €	82 794 €	16 615 447 €
C.C. ISLE, VERN, SALEMBRE EN PERIGORD	18 989	18 989	53 664 €	109 712 €	109 712 €	109 712 €	109 712 €	109 712 €	18 946 040 €
C.C. DE MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	11 907	11 907	33 650 €	68 795 €	68 795 €	68 795 €	68 795 €	68 795 €	13 070 599 €
C.C. DU PAYS DE FENELON	9 638	9 638	27 237 €	55 685 €	55 685 €	55 685 €	55 685 €	55 685 €	12 306 377 €
C.C. DES MARCHES DU PERIG'OR LIMOUSIN THIVIERS-JUMILHAC	14 348	14 348	40 548 €	82 898 €	82 898 €	82 898 €	82 898 €	82 898 €	20 336 166 €
C.C. ISLE LOUE AUVEZERE	13 902	13 902	39 288 €	80 321 €	80 321 €	80 321 €	80 321 €	80 321 €	19 841 712 €
C.C. DU PAYS DE ST AULAYE	6 680	6 680	18 878 €	38 595 €	38 595 €	38 595 €	38 595 €	38 595 €	9 548 694 €
C.C. DU PAYS RIBERACOIS	19 881	19 881	56 184 €	114 866 €	114 866 €	114 866 €	114 866 €	114 866 €	29 444 623 €
C.C. DES PORTES SUD PERIGORD	8 613	8 613	24 341 €	49 763 €	49 763 €	49 763 €	49 763 €	49 763 €	10 477 912 €
C.C. SARLAT-PERIGORD NOIR	16 319	16 319	46 118 €	94 286 €	94 286 €	94 286 €	94 286 €	94 286 €	22 889 837 €
C.C. DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT	22 942	22 942	64 835 €	132 552 €	132 552 €	132 552 €	132 552 €	132 552 €	30 799 235 €
C.C. VALLEE DE LA DORDOGNE ET FORET BESSEDE	9 044	9 044	25 559 €	52 253 €	52 253 €	52 253 €	52 253 €	52 253 €	13 503 887 €
C.C. VALLEE DE L'HOMME	15 676	15 676	44 301 €	90 571 €	90 571 €	90 571 €	90 571 €	90 571 €	24 394 919 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE	60 812	33 125	93 613 €	191 386 €	191 386 €	191 386 €	191 386 €	191 386 €	33 682 072 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX	103 499	36 163	102 198 €	208 938 €	208 938 €	208 938 €	208 938 €	208 938 €	37 908 148 €
<b>TOTAL</b>		<b>318 467</b>	<b>900 000 €</b>	<b>1 840 000 €</b>	<b>1 840 000 €</b>	<b>1 840 000 €</b>	<b>1 840 000 €</b>	<b>1 840 000 €</b>	<b>406 804 611 €</b>

Pascal NEIGE précise que cette augmentation est liée à une réduction du délai de mise en œuvre de la fibre optique. Le président ajoute que cette hausse est également liée au retrait d'un partenaire financier.

L'évolution prévisionnelle du montant de la participation financière au fonctionnement n'est pas précisée (le montant est identique à tous les EPCI quelque soit la taille de l'EPCI).

Le président a sollicité le président du SMPN à deux reprises que la participation des EPCI aux frais de fonctionnement soit fixée suivant le nombre d'habitants de l'EPCI. Aucune suite n'a été apportée.

Pour Jean-Jacques GENDREAU, il convient de communiquer sur l'importante contribution de la CC aux travaux d'équipement en fibre optique.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,** le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver cette participation financière au programme d'investissement
- De demander la révision des statuts du syndicat afin que la participation aux frais de fonctionnement du syndicat soit établie suivant le nombre d'habitants de l'EPCI.

**3. Demande de financement sur le « contrat territorial » du Département pour le projet de modernisation du village vacances de St-Vincent-Jalmoutiers**

Par délibération du 4 avril 2019, la communauté de communes a validé le projet de modernisation du village vacances de St Vincent Jalmoutiers avec l'extension de la salle commune incluant :

- la création d'une buanderie accessible aux PMR de 8 m2, 1 WC public PMR de 4 m2 et un vestiaire/sanitaire pour le personnel de 5 m2 pour un coût estimé HT de 33 000 € ;
- La rénovation thermique de la salle commune (isolation toiture, changement des menuiseries et vitrages, doublage du placo plâtre) pour un coût estimé HT de 87 000 € ;

Le coût des travaux s'élève à 120 000 € auquel s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et d'étude de sol estimés à 17 000 € HT. Les frais de maîtrise d'œuvre peuvent être inclus dans la demande de subvention.

Par conséquent, le montant de la subvention à solliciter auprès du Département de la Dordogne au titre du contrat territorial sur le projet de modernisation est de 41 100 € (30 % du cout HT du projet de 137 000 € HT). Le montant de la DETR 2019 obtenu sur le projet est de 38 181,90 €.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver :

- le plan de financement du projet ;
- la demande d'une subvention au titre du contrat territorial ;
- l'autorisation du Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier de subvention.

## **VI - Ressources humaines**

### **1. Prolongation de la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes auprès du SIVOS de St Aulaye**

Considérant que l'agent titulaire affecté au SIVOS de St-Aulaye a sollicité une mise à disposition pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, il est proposé la prolongation de la mise à disposition du SIVOS d'un agent administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe de la CC du Pays de St Aulaye à raison de 8/35ème jusqu'au 31 décembre 2019.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire approuve la prolongation de cette mise à disposition.

### **2. Avancement de grade d'un agent social**

Dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent relevant du cadre d'emploi des agents sociaux, il est proposé de modifier le tableau des emplois avec la création d'un emploi d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h/semaine) et la suppression de l'emploi d'agent social à 31h/semaine, actuellement occupé par l'agent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire approuve :

- la création d'un emploi d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet, 31h/semaine, au 1er octobre 2019 ;
- la suppression d'un emploi d'agent social à temps non complet, 31h/semaine, au 1er octobre 2019 ;
- la modification du tableau des emplois au 1er octobre 2019.

### **3. Augmentation du temps de travail de l'agent technique**

Compte tenu de l'accroissement des compétences de la CC avec le transfert du VV de St Vincent et de l'étendue des champs d'intervention de l'agent technique de la CC (entretien, travaux, espaces verts, achats), il est proposé d'augmenter son travail de 28h à 35H hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver cet accroissement de temps de travail.

## **VII – Autres**

### **1 - Dispositif « Maisons France Services »**

Lors du dernier conseil communautaire, le président a présenté le dispositif « Maisons France Services », décliné en 2 volets :

- La transformation des MSAP en Maisons France Services avec une candidature d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020
- La candidature des territoires sans MSAP avant le 31 décembre 2021 pour une mise en œuvre en 2022.

Les communes de La Roche-Chalais, de St Aulaye-Puymangou et la CdC ont manifesté leur intérêt par le dispositif de MFS.

Le président a alors proposé que le choix de l'implantation de la Maison France Services soit débattu par les maires et maires délégués communautaires.

Lors de la réunion du 10 octobre, le bureau communautaire, réunissant les maires de la CC, ont examiné cette proposition :

- La commune de St Aulaye-Puymangou reste intéressée par le dispositif : St Aulaye est géographiquement bien situé. La commune disposerait d'un local. Face à la fracture numérique, la MFS est un outil intéressant. Mais la mise à disposition de 2 agents par l'Etat reste floue.
- La CC, qui accueillera le conseiller aux collectivités des finances publiques, retire sa candidature par rapport à la MFS.

- La commune de la Roche-Chalais s'était portée candidate, mais elle est prête à retirer sa candidature pour un site plus pertinent.

Jacques MENUT précise qu'il trouvait que la commune de St Aulaye était géographiquement mieux positionnée pour l'implantation de la MFS. Mais, en l'absence de services à La Roche-Chalais, il avait souhaité candidater. Avec le transfert du siège de la CdC à la Roche-Chalais, il retire sa candidature au profit de St Aulaye.

Le bureau a donné un avis favorable à l'implantation de la MFS à St Aulaye-Puymangou.

Le président rappelle que le conseiller aux collectivités des finances publiques sera hébergé dans les locaux de la CdC.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*** le Conseil Communautaire décide d'approuver cette proposition.

Il est proposé d'organiser la prochaine réunion de conseil communautaire à Parcoul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.